



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION Année 2022

A COMPLETER PAR L'ASSOCIATION

NOM DE L'ASSOCIATION:

COURRIEL:

TELEPHONE:

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE:

RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE DE RECEPTION :

COMPLET

INCOMPLET

Ce dossier est à adresser à :

Monsieur le Maire, Hôtel de Ville-Service Vie Associative-555, route de Boissise -77350 Le Mée sur Seine

Ou par courriel : vieassociative@lemeesurseine.fr

Pour toute information, contactez le : **01 83 99 99 02**

ATTENTION DATE LIMITE DE DEPOT : 7 JANVIER 2022
TOUT DOSSIER REMIS HORS DELAI NE SERA PAS INSTRUIT

PIECES A FOURNIR

POUR UNE PREMIERE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Les **statuts régulièrement déclarés**, en un seul exemplaire.
2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau, ...).
3. Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
5. Le plus récent rapport d'activité approuvé, s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.
6. Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un).
7. Si ces documents ont fait l'objet d'une publication sur le site internet des JO, ne joindre que la référence de cette publication.

POUR UN RENOUVELLEMENT DE SUBVENTION

1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale**.
2. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée **si elle a été modifiée**.
3. Un relevé d'identité bancaire de l'association **s'il a changé**, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET.
4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire**.
5. Le plus récent rapport d'activité approuvé, s'il n'a pas déjà été remis à la même autorité publique.
6. Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un).
7. Si ces documents ont fait l'objet d'une publication sur le site internet des JO, ne joindre que la référence de cette publication.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Les coordonnées

Nom :

Sigle :

Objet:.....

.....

Numéro Siret :

Date de publication de la création au Journal Officiel :

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Adresse de correspondance, si différente du siège :

Code postal : Commune :

Les informations générales

L'association est : (cocher la case)

- nationale
- régionale
- départementale
- locale (communale et intercommunale)

Votre association est-elle affiliée à une union ou fédération d'association ?

- oui
- non

Si oui laquelle ?(ne pas utiliser de sigle).....

.....

Votre association : (cocher les cases vous concernant)

- Est reconnue d'utilité publique (statut particulier conféré par Décret Ministériel)
- Dispose d'un commissaire aux comptes
- Est titulaire d'un label et si oui lequel :.....

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales ?

- oui
- non

Si oui lesquelles ? (ne pas utiliser de sigle).....

.....

Les dirigeants

Le représentant légal :(Président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Téléphone : Courriel :

Fonction :

La personne chargée de remplir le présent dossier de subvention :

Nom : Prénom :

Téléphone : Courriel :

Fonction :

LES MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

Les adhérents

(S'acquittant d'une cotisation annuelle)

TOTAL	
MEENS	
CAMVS	
AUTRES	
FEMMES	
HOMMES	

Répartition par âge des adhérents

0-11 ans	
12-29 ans	
30-60 ans	
+ 60 ans	

Les bénévoles

(non adhérents)

TOTAL	
MEENS	
CAMVS	
AUTRES	
FEMMES	
HOMMES	

Répartition par âge des bénévoles

0-11 ans	
12-29 ans	
30-60 ans	
+ 60 ans	

LES PUBLICS DE L'ASSOCIATION

Votre association a pour public cible :

- les adhérents (qui versent une cotisation)
- les personnes aidées (pour les associations à vocation sociale)
- les élèves (pour les association rattachées à l'Education Nationale)

En fonction de votre réponse compléter le tableau ci-dessous :

	TOTAL	HOMMES	FEMMES	MEENS	CAMVS (hors le Mée)
Personnes aidées :					
Élèves:					

LES SALAIRES DE L'ASSOCIATION

Le nombre de salariés

Votre association a-t-elle des salariés ?

- oui
 non

Si oui quel est :

Le nombre total de
salariés :

Le nombre de salariés en
équivalent temps plein :

Le nombre de volontaires

Votre association a-t-elle des volontaires (personnes engagées dans le cadre de contrats spécifiques exemple service civique) ?

- oui
 non

Si oui quel est :

Le nombre total de
volontaires :

Dont service civique :

Les rémunérations et avantages en nature

L'Article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif dispose:

« Les associations dont le **budget annuel est supérieur à 150 000 Euros** et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à **50 000 Euros** doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des **trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.** »

Si vous êtes dans ce cas, remplir le tableau suivant :

	REMUNERATION BRUTE ANNUELLE	AVANTAGES EN NATURE
Personne 1		
Personne 2		
Personne 3		

LES AIDES INDIRECTES DE L'ASSOCIATION

L'association a-t-elle bénéficiée de concours en nature de la commune pendant l'année écoulée ?

- oui
- non

Si OUI préciser la nature :

- locaux (régulier et occasionnel)
- matériel
- personnel
- autres (véhicule, communication ...)

Détailler ci-dessous la nature de ces concours :

LOCAUX (nom, adresse, jours et durée d'occupation, périodicité)	
MATERIEL (type et périodicité)	
PERSONNEL (agent concerné, durée)	
AUTRES (nature et périodicité)	

L'ENGAGEMENT LOCAL DE L'ASSOCIATION

Les actions menées sur la commune

<p>Quelles sont les actions organisées en 2021 par la ville auxquelles vous avez participé?</p>	
<p>Quelles sont les actions que vous avez entreprises en 2021 en faveur de l'égalité femme-homme ?</p>	
<p>Quelles sont les actions que vous avez entreprises en 2021 en matière de développement durable ?</p>	

Les projets innovants pour 2022

La commune porte une attention particulière aux projets innovants que les associations souhaitent mettre en place. Il s'agit d'une nouvelle action ou d'un projet exceptionnel qui ferait appel aux techniques innovantes ou qui s'inscrirait dans une démarche citoyenne ou écologique.

Si vous avez l'intention de conduire une telle action, **joindre sur un feuillet recto verso en annexe** une note descriptive comprenant :

- ◆ la description sommaire du projet
- ◆ le budget et son financement (dépenses et recettes)
- ◆ le public cible et le nombre de Méens concernés
- ◆ la justification du caractère innovant de cette action

LE COMPTE DE RESULTAT 2021 DE L'ASSOCIATION

Date de début de l'exercice : 01 / 01 / 2021

Date de fin de l'exercice : 31 / 12 / 2021

CHARGES		PRODUITS	
60 – Achats	€	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	€
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61 – Services extérieurs	€	74 – Subventions d'exploitation	€
Sous traitance générale		État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations		-	
Entretien et réparation		Régions(s) :	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Département(s) :	
62 – Autres services extérieurs	€	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) :	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions, réception		-	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler) :	
Services bancaires, autres		-	
63 – Impôts et taxes	€	-	
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64 – Charges de personnel	€	Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels		-	
Charges sociales		75 – Autres produits de gestion courante	€
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65 – Autres charges de gestion courante		76 – Produits financiers	
66 – Charges financières		77 – Produits exceptionnels	
67 – Charges exceptionnelles		78 – Reprises sur amortissements et	
68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€

LE BUDGET PREVISIONNEL 2022 DE L'ASSOCIATION

Date de début de l'exercice : 01 / 01 / 2022

Date de fin de l'exercice : 31 / 12 / 2022

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 – Achats	€	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	€
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61 – Services extérieurs	€	74 – Subventions d'exploitation	€
Sous traitance générale		État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations		-	
Entretien et réparation		Régions(s) :	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Département(s) :	
62 – Autres services extérieurs	€	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s) :	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions, réception		-	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler) :	
Services bancaires, autres		-	
63 – Impôts et taxes	€	-	
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64 – Charges de personnel	€	Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels		-	
Charges sociales		75 – Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65 – Autres charges de gestion courante		76 – Produits financiers	0,00 €
66 – Charges financières		77 – Produits exceptionnels	
67 – Charges exceptionnelles		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez ce dossier.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

.....

représentant(e) légal(e) de l'association

.....

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)³ :
 - Inférieur ou égal à 500 000 €
 - Supérieur à 500 000 €⁴
- demander une subvention de : €
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association. (joindre un RIB)

Fait, le à

Signature :

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.

Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1894 du code civil